

09 Juillet 2020

ALLÔ MAIRIE
SOLIDARITÉ

Newsletter

Conseil
municipal

Du 2/07/20



Retour sur le conseil municipal du 2 Juillet 2020

Vote du Budget Présentation de la Brigade Nautique

PRESENTATION DE LA BRIGADE NAUTIQUE

Albert Calamuso, adjoint à la tranquillité publique présentait en ouverture de conseil la **brigade nautique municipale**, chargée de veiller à la sécurité du littoral.

Créée en 2014, cette brigade semblait alors une nécessité pour une commune disposant de 3,9 kilomètres de littoral et une population triplée pendant la saison estivale.

La brigade est basée à l'école de voile durant les activités journalières et pour l'accueil du public. Elle est composée de 6 agents pouvant être renforcés si nécessaire.

Horaires : tous les jours en Juillet et Août, de 11h00 à 20h00.

Elle exerce deux types de missions :

Terrestre : patrouille sur les plages, Marina Baie des Anges, quartier des Navigateurs au contact avec les commerçants, restaurateurs et résidents. Respect des arrêtés municipaux, verbalisation des stationnements gênants.

En mer : respect de la police des baignades dans la bande des 300 mètres, de la réglementation aux plaisanciers et du plan de balisage. Aide aux différents services de l'Etat : gendarmerie, DDTM, SNSM, CROSSMED pour les opérations de contrôle conjointes ou de secours.

Moyens mis à disposition de la brigade nautique :

Une voiture PM sur un parking jouxtant les plages pour assurer une intervention rapide.

VTT pour les patrouilles dans le quartier des Navigateurs et à Marina.

Kayak de mer pour la surveillance dans la bande des 300 mètres

JetSki SAR

Bateau semi-rigide « Drakkar »

La brigade nautique veille, dans la mesure du possible, à effectuer des opérations de prévention ou de rappel à la réglementation, limitant l'aspect répressif. Une vigilance particulière est néanmoins portée aux stationnements abusifs aux abords des plages.

Pour rappel, les plages sont interdites la nuit, afin de garantir la tranquillité des riverains qui résident.



PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE & VOTE DU BUDGET

LE MOT DU MAIRE

Le conseil municipal a voté cette semaine le budget 2020 qui est l'acte important pour la vie municipale.

A la différence de l'Etat le budget communal est en équilibre et doit prendre en compte les contraintes structurelles et conjoncturelles avant de pourvoir satisfaire aux besoins de la ville et de ses habitants.

Depuis 2014 l'Etat donne toujours moins et prend toujours plus !

La dotation de l'Etat a ainsi baissé de 77% ne donnant plus à la commune que 499 000€ contre plus de 2 millions en 2013 !

Dans le même temps il a augmenté ses prélèvements de 300 000€ à près d' 1 million avec les pénalités sur le logement social et l'aide aux communes pauvres !

Cette année nous devons faire face aux pertes de recettes et la hausse de dépenses dues à la crise sanitaire mais surtout aux 11,5 millions d'€ de dégâts dus aux inondations de l'automne 2019.

Outre les réductions de dépenses en fonctionnement et en investissement nous allons faire un emprunt de 2 millions d'€ exclusivement consacré aux réparations des dégâts subis.

Les impôts communaux varieront peu malgré tout et les Villeneuvois supporteront peu les lourdes conséquences des intempéries : de 10€ pour un 2 pièces à 30 € pour un 4 pièces en moyenne selon les quartiers et la valeur du bien pour la taxe foncière.

La suppression de la taxe d'habitation par le gouvernement bénéficiera aux 3/4 des Villeneuvois et le 1/4 restant sans augmentation, sachant que les impôts des Villeneuvois sont largement inférieurs aux communes voisines de population comparable ou plus.

On continuera donc de payer moins à Villeneuve pour des services à la population de qualité et des améliorations dans la vie quotidienne...

Ainsi dès la rentrée prochaine tous les enfants de la commune bénéficieront dans les cantines de repas préparés par les agents municipaux avec les produits de nos agriculteurs et ceux de la région en circuit court. En 2 ans la transformation des cantines aura coûté plus d'1million d'€ de travaux et 100 000€ pour des chefs et agents de cuisine ainsi qu'une diététicienne.

Dans le même temps de nouvelles classes inoccupées pour le moment auront été réalisées pour les enfants des nouveaux villeneuvois bien qu'il n'y ait aucune urgence !

En effet à la rentrée prochaine 2 classes élémentaires et peut-être 3 seront fermées par l'inspecteur d'académie. Mais 1 classe maternelle ouvrira après sa fermeture il y a 3 ans.... Nous en reparlerons.

VOTE DU BUDGET : un contexte particulier...

Les intempéries : les 23 et 24 novembre 2019, lors d'un nouvel épisode méditerranéen, la commune a connu des inondations sans précédent suite à des pluies abondantes et au débordement du Loup qui est sorti de son lit, provoquant d'importants dégâts dans la ville. Le 1er et le 20 décembre, deux nouveaux épisodes méditerranéens touchaient la Commune, obligeant par ailleurs le Préfet pour ce dernier à fermer l'ensemble des établissements scolaires sur le Département.

Les travaux de réparation et de mise en sécurité des personnes et des biens liés aux intempéries de novembre 2019 ont été estimés à 11,5 millions d'euros ; ils seront planifiés selon l'urgence sur deux ou trois exercices budgétaires.

Sur cette année 2020, ces dépenses à prendre en charge par la Commune suite aux intempéries devraient s'élever à :

1.1 million d'euros en fonctionnement

Plus de 2,3 millions d'euros en investissement

Pour la première fois depuis 2014, la commune envisage ainsi dans son budget 2020 de contracter un prêt de 2 000 000€.

La crise Covid-19

Directement, et afin de pouvoir répondre aux contraintes réglementaires imposées par l'Etat pour garantir la sécurité des personnels et des usagers, près de 100.000 euros étaient déjà engagés en fonctionnement (80.418,73 €) dans les trois premiers mois de la crise.

C'est toutefois indirectement que la Commune de Villeneuve-Loubet va être le plus impactée. En effet, Villeneuve-Loubet va recevoir moins de recettes notamment celles liées aux produits des services.

Près de 400.000 euros sur les droits de mutation (381.284,51 €)

200.000 euros sur la restauration scolaire

Plus de 100.000 euros sur la taxe de séjour (126.000 €)

Plus de 100.000 euros sur les centres de loisirs (107.000 €)

Près de 80.000 euros sur la TLPE (76.955,20 €)

Près de 40.000 euros sur les droits de voirie (36.111,97 €)

Plus de 20.000 euros sur le PCAE (22.300 €)

A noter que durant la crise la Commune a tenu à maintenir la rémunération de l'ensemble de ses personnels.

Rapport d'orientation budgétaire

Qu'est-ce que le rapport d'orientation budgétaire ?

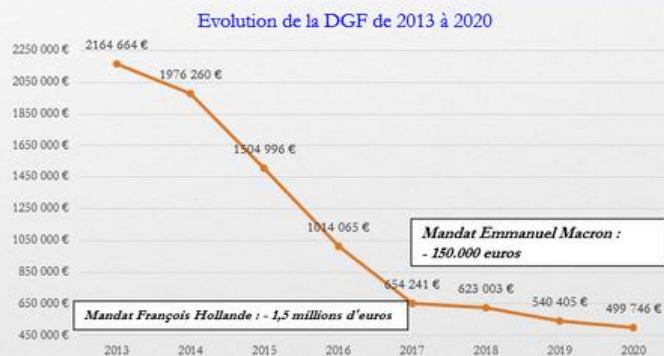
Chaque année, dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Ce débat appuyé du rapport doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui vont être affichées dans le Budget Primitif.

Pour rappel, si le budget est débattu et voté par le conseil municipal, une commune et les élus ne font pas pour autant « ce qu'ils veulent ». Il y a un contrôle exercé par l'Etat, le comptable public est le gardien de la bonne marche des finances publiques.

CONTRAINTES BUDGÉTAIRES IMPOSEES PAR L'ETAT

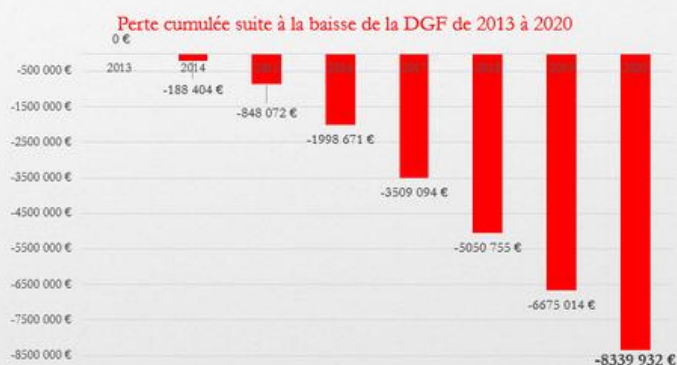
ENTRE 2013 ET 2020, LA DGF A CHUTE DE **77%**
PASSANT DE 2.164.664 € A 499.746 €



5

CONTRAINTES BUDGÉTAIRES IMPOSEES PAR L'ETAT

LA COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET A ÉTÉ
PRIVEE DE 8.339.932 € DEPUIS 2014



6

Les contraintes budgétaires imposées par l'Etat :

1- La dotation Globale de Fonctionnement

C'est ce que l'Etat donne aux communes "pour faire le travail à sa place" !

Depuis 2014 l'Etat donne toujours moins et prend toujours plus !

La dotation de l'Etat a ainsi baissé de 77% ne donnant plus à la commune que 499 000€ contre plus de 2 millions en 2013! Dans le même temps il a augmenté ses prélèvements de 300 000€ à près

d'1million avec les pénalités sur le logement social et l'aide aux communes pauvres ! Cette baisse drastique de dotations concerne également les autres collectivités territoriales : département, agglomération, ...

2. Le Fonds de Prélèvement de solidarité pour les communes pauvres

Entre 2013 & 2020 le montant prélevé a augmenté de 560%, passant de 79 458€ à 525 000€.

« Sur le principe, bien sûr que nous sommes d'accord sur le fait de soutenir les communes pauvres, mais pourquoi cette aide n'émane-t-elle que des autres municipalités et pas de l'Etat, et comment pourrions-nous supporter ces augmentations, alors que la dotation globale de fonctionnement, elle baisse d'année en année ? »

3. Des amendes au nom de la loi SRU

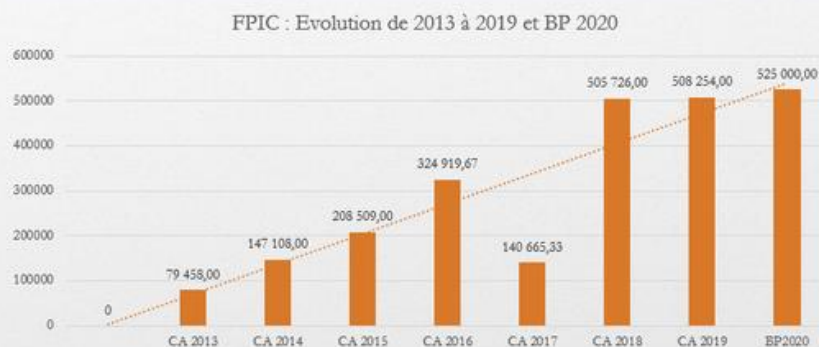
"La loi SRU a organisé le « racket » des communes. Personne ne conteste qu'il faut des logements pour les actifs, mais la loi Gayssot est une loi scélérate car tous les ans, le compteur se remet à zéro : chaque fois qu'un logement social devient propriété, chaque fois il sort du calcul, donc en réalité on ne peut jamais arriver à 25%."

De plus les 25% sont imposés indistinctement sur tout le territoire national, sans tenir compte des contraintes géographiques ou de l'urbanisme des communes. A Villeneuve Loubet, 70% du territoire est inconstructible. L'Etat impose donc des pénalités (une pénalité « socle » et une « dynamique » aux communes en-dessous de 25%.

Pour exemple, en 2017, la commune était redevable d'un montant record de 788 000€ pour carence. Revenue depuis à la « pénalité socle » (de 500 000€) en vertu des contrats de mixité sociale signés par la commune et des constructions effectuées, malheureusement la commune repassera en carence en 2020, selon les derniers courriers du Préfet (CF conseil municipal du 23 Juin).

CONTRAINTES BUDGÉTAIRES IMPOSEES PAR L'ETAT Des prélèvements en hausse constante au titre du FPIC

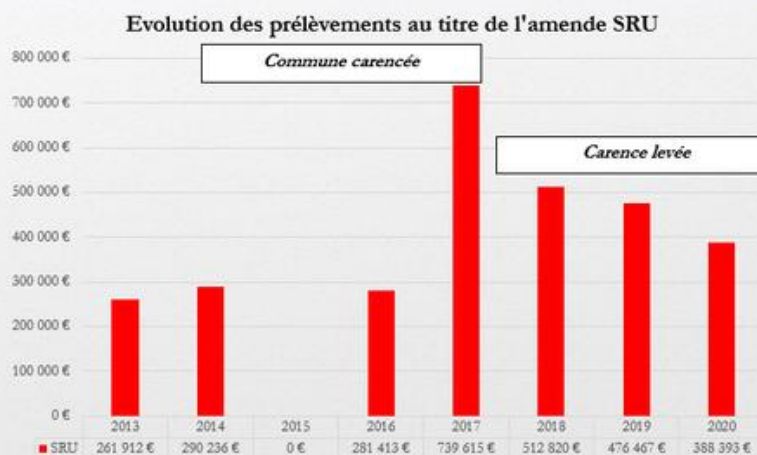
ENTRE 2013 ET 2020, LE FONDS DE PRELEVEMENT DE SOLIDARITE POUR LES COMMUNES PAUVRES A AUGMENTE DE **560 %** PASSANT DE 79.458 € A 525.000 €



A noter qu'en 2017 la CASA avait pris à sa charge le FPIC 2016 de la Commune à hauteur de 324 920 €.

CONTRAINTE BUDGÉTAIRES IMPOSEES PAR L'ETAT Des amendes au titre de la Loi SRU toujours importantes

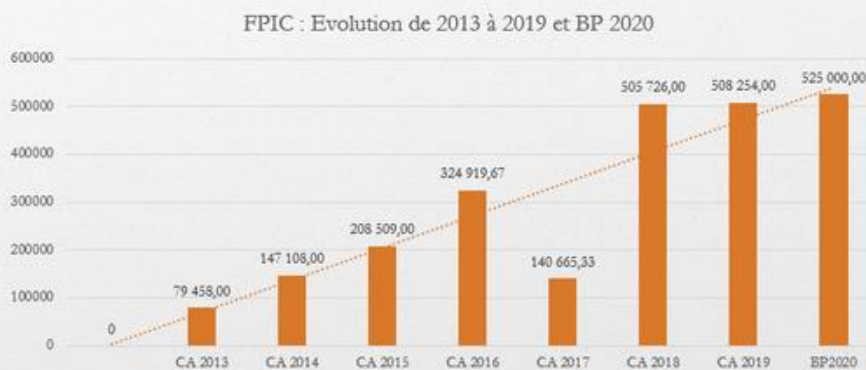
MALGRE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE MIXCITE SOCIALE, IL Y A LE RISQUE D'ETRE DE NOUVEAU CARENCE POUR MANQUE DE LOGEMENTS REALISES



8

CONTRAINTE BUDGÉTAIRES IMPOSEES PAR L'ETAT Des prélèvements en hausse constante au titre du FPIC

ENTRE 2013 ET 2020, LE FONDS DE PRELEVEMENT DE SOLIDARITE POUR LES COMMUNES PAUVRES A AUGMENTE DE 560 % PASSANT DE 79.458 € A 525.000 €



A noter qu'en 2017 la C.A.S.A avait pris à sa charge le FPIC 2016 de la Commune à hauteur de 324 920 €.

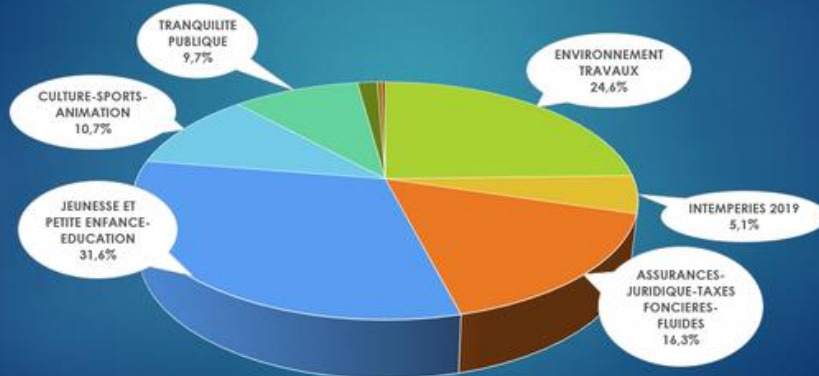
7

Comment équilibrer le budget 2020 ?

Budget Principal : Vote du BP 2020

BP 2020	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
RESULTAT REPORTE	4 144 689,64			1 680 677,92
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	9 974 195,49	10 253 581,66	24 236 898,27	25 796 580,45
OPERATIONS D'ORDRE	96 813,56	3 337 173,66	3 337 173,66	96 813,56
TOTAUX			27 574 071,93	27 574 071,93
REPORTS 2019	1 485 589,86	2 110 533,23		
TOTAUX CUMULES	15 701 288,55	15 701 288,55	27 574 071,93	27 574 071,93

DEPENSES A CARACTERE GENERAL ET CHARGES DE PERSONNEL PAR FONCTION 20 239 561,32



Contrairement à l'Etat, les communes doivent voter un budget en équilibre.

Parmi les options envisageables pour équilibrer sa trésorerie, la municipalité a délibérément écarté le principe du stationnement payant qui pourrait rapporter 2 millions €, afin de maintenir le stationnement gratuit pour tous.

L'option retenue par le conseil municipal tient en 4 axes essentiels :

Maintenir la rigueur budgétaire

Continuer à maîtriser la masse salariale

Contracter un emprunt modéré de 2 000 000 € consacré aux réparations

Faire évoluer faiblement le taux de la taxe foncière sur le bâti de 1,84 point de 13,26 à 15,20

Pour rappel, la taxe foncière à Villeneuve Loubet fait partie des plus basses.



VILLENEUVE-LOUBET

Vote des taux de taxes locales 2020

	2018	2019	2020	Moyenne Nationale de la strate 2019	Moyenne Départementale de la strate 2019
Taxe habitation résidences principales	12,26%	12,26%	12,26 %	24,56%	26,00%
Taxe foncier bâti	13,36%	13,36%	15,20 %	21,59%	20,36%
Taxe foncier non bâti	14,00%	14,00%	15,20 %	49,72%	29,32%

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 Juillet 2020 à 17h00

Retransmis en direct et en différé sur www.villeneuve-loubet.fr